



DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

Nos Réf. : CODEP-DTS-2019-023215

Montrouge, le 6 juin 2019

**Monsieur le Directeur**  
**Orano Cycle**  
**BP 16**  
**26701 Pierrelatte CEDEX**

**Objet :** Contrôle des transports de substances radioactives  
Inspection n° INSNP-DTS-2019-0358 du 25 avril 2019  
Maintenance des cylindres LR 65

**Réf. :** [1] Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V  
[2] Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (dit « ADR »), édition de 2019

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des transports de substances radioactives, une inspection a eu lieu le 25 avril 2019 sur le site du Tricastin d'Orano Cycle. Elle portait sur la maintenance des cylindres LR 65 utilisés pour le transport de nitrate d'uranyle.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

### **SYNTHÈSE DE L'INSPECTION**

L'inspection concernait la maintenance par Orano Cycle des cylindres LR 65. Elle s'est faite en présence d'un représentant d'un organisme agréé par l'ASN pour effectuer les contrôles de conformité des citernes destinées au transport de substances radioactives et pour délivrer leurs agréments.

Les inspecteurs ont examiné l'organisation mise en place par Orano Cycle pour contrôler l'étanchéité des cylindres LR 65 ainsi que l'état de leurs soudures. Les inspecteurs ont également vérifié que l'entreprise externe intervenant régulièrement sur l'activité de maintenance des cylindres LR 65 est effectivement audité périodiquement.

Au vu de cet examen, il apparaît que l'organisation mise en place par Orano Cycle pour effectuer ou faire effectuer les contrôles et maintenances est plutôt satisfaisante mais que votre surveillance de vos prestataires doit être renforcée.

## **A. DEMANDES D' ACTIONS CORRECTIVES**

### **Opérations de nettoyage des cylindres LR 65**

Le paragraphe 1.7.3 de l'ADR [2] dispose qu'un « *système de management [...] doit être établi et appliqué pour toutes les activités relevant de l'ADR* ». Or, les inspecteurs ont constaté qu'un employé de l'entreprise externe chargée de participer à la maintenance des cylindres LR 65 avait paraphé par avance plusieurs étapes de maintenance du document « Mode de nettoyage des cylindres LR 65 » juste avant de les réaliser et avait poursuivi son activité sans avoir préalablement levé quelques points d'arrêt, notamment celui concernant l'autorisation de rejet des fonds de cuve des cylindres LR 65 vers une autre cuve dédiée. Cet écart par rapport aux principes d'assurance et de la qualité et à votre procédure n'a cependant pas eu en l'espèce de conséquences.

**Demande A1 : Je vous demande de renforcer votre surveillance des activités sous-traitées.**

## **B. DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

### **Validation d'un dossier de maintenance d'un cylindre LR 65**

Dans un dossier de maintenance des cylindres LR 65, les inspecteurs ont constaté qu'un document avait été validé « par ordre » par un employé d'Orano Cycle alors qu'il aurait dû être validé par un client d'Orano Cycle. Ceci pourrait engendrer des problèmes de responsabilité.

**Demande B1 : Je vous demande de justifier cette signature faite « par ordre » et de veiller à ce qu'une telle situation ne survienne plus à l'avenir.**

\*

\* \*

Vous voudrez bien me faire part sous deux mois, de vos remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera également mis en ligne sur le site Internet de l'ASN ([www.asn.fr](http://www.asn.fr)).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

**Le Directeur du transport et des sources,**

**Signé par**

**Fabien FÉRON**